



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/03/15

Reçu en Préfecture le : 05/03/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 2 mars 2015**  
**D - 2015/87**

***Aujourd'hui 2 mars 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,  
*M. Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)*

**Excusés :**

Madame Nathalie DELATTRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Edouard du PARC, Monsieur Yassine LOUIMI, Monsieur Jacques COLOMBIER

**Ecole maternelle Yser. Restructuration partielle.  
Approbation de l'Avant Projet Définitif. Avenant  
au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration partielle de l'Ecole maternelle YSER, un marché de maîtrise d'oeuvre n° 2014-179 passé en procédure adaptée, a été attribué au Bureau d'études A3 Architectes pour un montant de 20 000,00 € HT.

Le programme comprend la réalisation d'un équipement regroupant la création d'un préau, d'une salle d'activités et d'un bloc sanitaire.

Le maître d'oeuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Le montant des travaux a été estimé par le maître d'oeuvre à 282 100 € HT, dépassant l'enveloppe financière prévue initialement de 250 000,00 € HT.

Cette augmentation résulte notamment de modifications liées au programme et à la présence d'amiante sur la couverture du bloc sanitaire à démolir, non repérée dans les diagnostics préalables.

Dans ces conditions et conformément aux dispositions contractuelles, le marché de maîtrise d'oeuvre, basé sur le coût prévisionnel des travaux, doit être adapté en conséquence comme suit :

**Marché 2014-179**

**BUREAU A3 Architectes/SECOTRAP Ingénierie**

	<b>Montant initial € HT</b>	<b>Nouveaux montants Phase APD</b>
Part de l'enveloppe financière attribuée initialement aux travaux	250 000,00 €	282 100,00 €
Taux rémunération MOE inchangé	8 %	8 %
Montant du marché	20 000,00 €	22 568,00 €

En conséquence, nous vous demandons,

Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'Avant-Projet Définitif,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213 – article 2313.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mars 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**